



Objet : un nouveau geste de tri pour les déchets de cuisine ou « biodéchets »

Madame, Monsieur,

En 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a imposé aux collectivités territoriales de mettre en place au 1^{er} janvier 2024 une solution pour que chaque foyer puisse séparer ses biodéchets du reste de sa poubelle. **En complément du compostage, un nouveau mode de collecte et de valorisation vous est donc proposé par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et Trifyl à compter de novembre 2023.**

A partir de cette date, **les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) doivent être déposés en sac orange**. Une fois remplis, les sacs orange **bien fermés** doivent être jetés dans le bac des ordures ménagères, avec les poubelles noires. Après la collecte, les sacs orange (biodéchets) et les sacs noirs (ordures ménagères) seront acheminés et triés par tri optique dans l'usine de tri/valorisation des déchets (UTVD) à Labessière-Candeil. Les biodéchets y seront transformés en compost et biogaz. Les ordures ménagères seront, quant à elles, valorisées sous forme de biogaz et de combustible de récupération.

Cette nouvelle collecte a été mise en place pour sortir les biodéchets de la poubelle.

Pour récupérer les sacs orange, il vous suffit de vous rapprocher de votre mairie aux horaires d'ouverture habituels, sauf pour les communes suivantes :

- Gaillac : permanence au 127 avenue Dom Vayssette le vendredi de 9 h à 12 h
- Graulhet : permanence au 11 boulevard du Docteur Pontier, déchèterie le jeudi de 9 h à 11 h
- Rabastens : hangar de l'agglomération, à côté de la déchèterie, le mercredi de 14 h à 16 h

Vous trouverez dans ce courrier les consignes de tri des biodéchets ainsi qu'un exemplaire de sac.

Pour de plus amples renseignements, le service déchets de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet se tient à votre disposition au 0800 007 236 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

En vous remerciant d'avance pour votre implication, nous vous prions, Madame, Monsieur, de recevoir nos salutations distinguées.

Daniel VIAELLE

Président de Trifyl

Paul SALVADOR

Président
de la Communauté d'Agglomération
Gaillac-Graulhet

Les biodéchets à mettre dans le sac **ORANGE**

Composés de matière organique, les biodéchets sont principalement des déchets de cuisine : épluchures, restes de repas, marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, os...



Collecte en sacs : suivez le guide...



1

Déposez vos déchets de cuisine dans le sac orange fourni

2

Une fois rempli, **fermez-le hermétiquement, en faisant un double noeud avec les deux liens coulissants**, pour que le contenu ne s'en échappe pas

3

Déposez-le directement **avec les autres sacs-poubelle, dans l'équipement dédié aux ordures ménagères (bac individuel ou collectif, cuve enterrée, colonne aérienne)**.